

De : **Nathalie Vassant Cardoso** < >
Date: mer. 10 avr. 2019 à 12:51
Subject: Re: Licence
To: alain l. < >

Alors il a fallu que je donne un petit cours sur le droit des oeuvres à Thomas.
Spontanément, il réagit comme toi, l'idée de la possibilité de commercialiser l'oeuvre dérivée c'est pas une évidence

Après sur le fait de donner une licence identique à l'oeuvre originale c'est ainsi et il comprend.

Pour mes propres écrits, je suis plutôt comme Eric et quand je donne en libre, j'estime que ça ne m'appartient plus. Soit je vends, soit je donne sans regard sur une possible monétisation après, ça me dérange pas.

Donc Thomas et moi n'avons pas de souci avec la licence Libre Art ou le CC sans le NC.

Du coup, on a cogité pour ta propre licence différente de l'exigence de Eric, on pourrait nous en plus publier ailleurs la bande son avec un lien vers l'album. Comme ça toi tu es NC sur ton blog et si quelqu'un veut utiliser nos voix dans d'autres conditions que les tiennes, tu lui indiques où il peut aller les chercher et ça respecte je crois ainsi la licence de Eric.
Un tiers lieu lol !

Le mar. 9 avr. 2019 à 19:21, alain l. < > a écrit :

Salut Nathalie ...

Un petit problème à régler avec la licence de l'album accessible Super Héros ...
Eric Querelle exige (voir courrier) une [licence Art Libre](#) ... qui autorise même une utilisation commerciale d'une adaptation de l'album ...
Pour l'instant j'ai fait figurer la mention habituelle : pour une utilisation privée et non commerciale ...
Que pensez-vous avec Thomas de lui attribuer la licence libre art ...

Le problème se pose également pour l'article du Réveil ... qui est sous licence :
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>
mais là, pour ma part, je suis moins prêt à transiger ...

Bonne soirée

@t... alain



"Le bonheur, c'est lorsque nos actes sont en accord avec nos paroles..."

(d'après Indira et Mahatma GHANDI...)

<http://lereveil.info>

----- Forwarded message -----

De : **Odysseus Libre** < >

Date: mar. 9 avr. 2019 à 11:12

Subject: Licence

To: < >

Bonjour alain,

Je me permets de venir vers vous concernant le dernier message que vous avez laissé au sujet de la licence.

La licence Art Libre qui permet la diffusion, a modification, l'adaptation ne vous permet pas de la "verouiller". En effet, ma volonté, mon droit d'auteur originel de l'histoire, est, précisément que d'autres s'en emparent tel que vous l'avez magnifiquement fait.

En utilisant Super Héros ou tout autre de mes travaux, vous acceptez, de facto, que votre travail dérivé [de mon travail originel sous licence Art Libre] fasse l'objet de la même licence (ou CC-BY-SA) mais, ne vous permet pas...de ne pas permettre aux suivants de faire de même.

C'est pour cette raison que ce joli travail doit être sous licence Art Libre ou CC-BY-SA. Cela ne peut être rien d'autre.

La possibilité d'être commercialisé est autorisée, c'est mon choix. (En effet, si vous voulez, par exemple, mettre cette histoire sur CD et les vendre, vous ne pourriez pas le faire avec une licence CC-BY-SA-NC...même s'il s'agissait de votre oeuvre).

Merci de votre compréhension et très belle journée à vous (et bravo pour votre travail pédagogique)

Eric